

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit. : CLARINE DEGRAISSANT DESINFECTANT MOUSSANT  
 Type de produit : Biocide

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
 Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel.  
 Utilisation de la substance/mélange : Dégraissant désinfectant surfaces  
 Catégorie fonction ou usage : Détergent.

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOPRODIS  
 44 Rue du Languedoc  
 11200 Lézignan Corbières - France  
 T 0468277320 - F 0468277321  
[contact@soprodix.com](mailto:contact@soprodix.com) - [www.soprodix.com](http://www.soprodix.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1A H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Corrosif. Provoque de graves brûlures.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger.  
 Composants dangereux : Didecyldiméthylammoniumchloride, Hydroxide de potassium, 2-aminoéthanol  
 Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
 Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation  
 P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux  
 P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
 P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Étiquetage non applicable

# CLARINE DEGRAISSANT DESINFECTANT MOUSSANT

## Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ethoxylat d'isotridécanol	(n° CAS) Polymère	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Cocamidopropyl betaine	(n° CAS) 61789-40-0 (Numéro CE) 263-058-8	< 5	Eye Dam. 1, H318
Isopropanol	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	< 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Didecyldiméthylammoniumchloride	(n° CAS) 7173-51-5 (Numéro CE) 230-525-2 (Numéro index) 612-131-00-6	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314
Hydroxide de potassium	(n° CAS) 1310-58-3 (Numéro CE) 215-181-3 (Numéro index) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314
2-aminoethanol	(n° CAS) 141-43-5 (Numéro CE) 205-483-3 (Numéro index) 603-030-00-8 (N° REACH) 01-2119486455-28	< 5	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314
EDTA	(n° CAS) 64-02-8 (Numéro CE) 200-573-9 (Numéro index) 607-428-00-2	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Eye Dam. 1, H318
Amines, C12-14 -alkyldimethyl, N-Oxydes	(n° CAS) 308062-28-4 (Numéro CE) 931-292-6	< 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: DANS TOUS LES CAS, CONSULTER UN MEDECIN!
Premiers soins après inhalation	: En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer soigneusement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes et consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Laver immédiatement à l'eau abondante (pendant au moins 20 minutes), y compris sous les paupières.
Premiers soins après ingestion	: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer de graves brûlures.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et finalement une perforation intestinale.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

# CLARINE DEGRAISSANT DESINFECTANT MOUSSANT

## Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Rincer à l'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Produits incompatibles : Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Température de stockage : 5 - 40 °C

Matériaux d'emballage : Bidon plastique : PEHD.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Isopropanol (67-63-0)		
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	980 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	400 ppm
Hydroxide de potassium (1310-58-3)		
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
2-aminoethanol (141-43-5)		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	8 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	3 ppm

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants de protection.

Protection oculaire : Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : pas nécessaire.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : limpide.

Couleur : Incolore.

Odeur : caractéristique.

pH : 14

Point d'éclair : > 60 °C

Solubilité : Produit soluble dans l'eau.

Viscosité, dynamique : 10 cP

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# CLARINE DEGRAISSANT DESINFECTANT MOUSSANT

## Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

#### 10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Protéger du gel.

#### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

<b>Ethoxylat d'isotridécanol (Polymère)</b>	
DL50 orale rat	200 - 2000 mg/kg
ATE (par voie orale)	500,000 mg/kg
<b>Cocamidopropyl betaine (61789-40-0)</b>	
DL50 orale rat	2000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	2000 mg/kg
<b>Isopropanol (67-63-0)</b>	
DL50 orale rat	12870 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l
<b>Didecyldimethylammoniumchloride (7173-51-5)</b>	
ATE (par voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
<b>Hydroxide de potassium (1310-58-3)</b>	
DL50 orale rat	365 mg/kg
ATE (par voie orale)	365,000 mg/kg de poids corporel
<b>2-aminoethanol (141-43-5)</b>	
DL50 orale rat	1720 - 2740 mg/kg
DI 50 cutanée rat	1000 mg/kg
ATE (par voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
ATE (dermique)	1100,000 mg/kg de poids corporel
ATE (gaz)	4500,000 ppmV/4h
ATE (vapeurs)	11,000 mg/l/4h
ATE (poussières,vapeurs)	1,500 mg/l/4h
<b>EDTA (64-02-8)</b>	
DL50 orale rat	3030 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
ATE (par voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
pH: 14

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires, catégorie 1, implicite  
pH: 14

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

# CLARINE DEGRAISSANT DESINFECTANT MOUSSANT

## Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010

Danger par aspiration : Non classé

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : La préparation n'est pas classée dangereux pour l'environnement conformément à la directive 1999/45/EC.

<b>Ethoxylat d'isotridécanol (Polymère)</b>	
CL50 poissons 1	96H 1 - 10 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	48H 1 - 10 mg/l
ErC50 (autres plantes aquatiques)	72H 1 - 10 mg/l

<b>Cocamidopropyl betaine (61789-40-0)</b>	
CL50 poissons 1	96H > 1
CE50 Daphnia 1	48H > 1
CE50 autres organismes aquatiques 1	72H > 1

<b>Isopropanol (67-63-0)</b>	
CL50 poissons 1	96h 9640 mg/l
CE50 Daphnia 1	48h 13299 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	72h 1000 mg/l

<b>Didecylidimethylammoniumchloride (7173-51-5)</b>	
CL50 poissons 1	<= 0,19 mg/l
CE50 Daphnia 1	<= 0,062 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	<= 0,062 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 2	<= mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 2	<= ml/l
ErC50 (algues)	<= 0,026 mg/l
NOEC (aigu)	<= 0,032 mg/l

<b>Hydroxide de potassium (1310-58-3)</b>	
CL50 poissons 1	24h 80 mg/l
CE50 Daphnia 1	24h 270 mg/l

<b>2-aminoethanol (141-43-5)</b>	
CL50 poissons 1	96h > 100 mg/l
CE50 Daphnia 1	48h > 100 mg/l

<b>Amines, C12-14 -alkyldimethyl, N-Oxydes (308062-28-4)</b>	
CL50 poissons 1	< 1 mg/l

<b>EDTA (64-02-8)</b>	
CL50 poissons 1	> 100 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 100 mg/l
CE50 Daphnia 1	> 100 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>CLARINE DEGRAISSANT DESINFECTANT MOUSSANT</b>	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leurs seront fournies à leur demande expresse ou à demande du producteur de détergents.

<b>Ethoxylat d'isotridécanol (Polymère)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné.

<b>Cocamidopropyl betaine (61789-40-0)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné.

<b>Isopropanol (67-63-0)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné.

<b>2-aminoethanol (141-43-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné.

<b>Amines, C12-14 -alkyldimethyl, N-Oxydes (308062-28-4)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné.

# CLARINE DEGRAISSANT DESINFECTANT MOUSSANT

## Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### CLARINE DEGRAISSANT DESINFECTANT MOUSSANT

Potentiel de bioaccumulation : non bioaccumulable.

#### Isopropanol (67-63-0)

Log Kow : < 1

Potentiel de bioaccumulation : non bioaccumulable.

#### 2-aminoethanol (141-43-5)

Log Pow : - 1,31

Potentiel de bioaccumulation : non bioaccumulable.

#### EDTA (64-02-8)

Facteur de bioconcentration (FBC REACH) : < 100

Log Pow : < 3

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Les emballages souillés peuvent après rinçage être éliminés comme déchet banal. Consulter à ce propos votre instance locale.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

### 14.1. Numéro ONU

N° UN (ADR) : 3266

N° UN (IATA) : 3266

N° UN (IMDG) : 3266

N° UN (ADN) : 3266

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) : CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.

Transport document description (ADR) : UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (hydroxyde de potassium, potasse caustique(1310-58-3)), 8, III, (E)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 8

Code de classification (ADR) : C5

Classe (IATA) : 8

Classe (IMDG) : 8

Classe (ADN) : 8

Étiquettes de danger (ADR) : 8



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

# CLARINE DEGRAISSANT DESINFECTANT MOUSSANT

## Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80  
Code de classification (ADR) : C5  
Panneaux oranges :



Special provision (ADR) : 274  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Tunnel restriction code (ADR) : E  
Quantités limitées (ADR) : 5L  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Code EAC : 2X  
Code APP : B

#### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Contains no substances with Annex XVII restrictions

Ne contient pas de substance candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

CESIO Phrases recommandées : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Produit conforme à la législation française relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (arrêté du 08/09/1999). L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas rejeter les résidus dans les égouts ou les cours d'eau.

Règlement des détergents : Etiquetage des composants:

Composant	%
agents de surface non ioniques, agents de surface amphotères, agents de surface cationiques, EDTA et sels	<5%

Substance active désinfectante : n° CAS 7173-51-5 Chlorure de didécyl dimethyl ammonium

A hauteur de : 22,5 g/l

Type de produit : TP4 Désinfectant destiné à l'application sur des surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

Seveso Information :

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

Classe risque aquatique (WGK) : 3 - Présente un très grave danger pour l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

# CLARINE DEGRAISSANT DESINFECTANT MOUSSANT

## Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010

---

Sources de données

: DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE. Le contenu et le format de cette FICHE DE DONNEES DE SECURITE sont conformes à la Directive 1907/2006/CEE. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*